



**COMPTE RENDU PARTIEL
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 15 FEVRIER
(en application de l'article L 2121-25 du CGCT)**

L'an 2019, le 15 février 2019 à 20 h 00, le Conseil municipal, convoqué le 8 février 2019, s'est légalement réuni, en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc ANGENAULT - Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers votants : 29

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC RELATIF A L'EXERCICE COMPTABLE 2018 :

Par 28 voix pour, 1 abstention (Mme PAQUEREAU), le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Comptable Public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, adopte le compte de gestion dressé par le Comptable Public.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2018 :

Par 21 voix pour, 6 contre (Mme PAQUEREAU, Mme LESNY-VARDELLE, M. MALJEAN, M. VINCENT, Mme BONVALET, M. ADAM), le Conseil municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2018.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 :

Par 23 voix pour, 5 abstentions (Mme LESNY-VARDELLE, M. MALJEAN, M. VINCENT, Mme BONVALET, M. ADAM), 1 contre (Mme PAQUEREAU), le Conseil municipal décide de se prononcer sur l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2018.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019 :

Par 23 voix pour, 6 contre (Mme PAQUEREAU, Mme LESNY-VARDELLE, M. MALJEAN, M. VINCENT, Mme BONVALET, M. ADAM), le Conseil municipal décide de voter le Budget Primitif de l'exercice 2019, par chapitre et arrêté aux sommes suivantes :

A – Section de fonctionnement :

* Dépenses :	8 490 886,00 €
* Recettes :	8 490 886,00 €

B – Section d'investissement :

* Dépenses :	5 567 125,14 €
* Recettes :	5 567 125,14 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 :

Par 23 voix pour, 6 abstentions (Mme PAQUEREAU, Mme LESNY-VARDELLE, M. MALJEAN, M. VINCENT, Mme BONVALET, M. ADAM), le Conseil municipal fixe, pour l'année 2019, les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'Habitation	15.45 %
- Taxe Foncière sur Bâti	24.17 %
- Taxe Foncière Non Bâti	54.24 %

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT :

Par 23 voix pour, 6 contre (Mme PAQUEREAU, Mme LESNY-VARDELLE, M. MALJEAN, M. VINCENT, Mme BONVALET, M. ADAM), le Conseil municipal décide de réviser les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement (AP/CP).

REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR LES ELUS MUNICIPAUX LORS DE DEPLACEMENTS HORS DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2019 :

Par 29 voix pour, le Conseil municipal décide de donner un mandat spécial et de rembourser les frais occasionnés par ces déplacements au cours de l'année 2019, calculés selon les barèmes en vigueur :

- Réunions ou congrès de l'Association des Petites Villes de France : à M. ANGENAULT, Mme GERVES ;
- Réunions ou congrès de l'Association des Maires de France : à M. ANGENAULT, Mme GERVES, Mme PINSON, M. BLOND, M. TESTON, Mme JAMIN, M. LUQUEL, Mme GRELIER ;
- Réunions ou congrès de l'Association des Plus Beaux Détours de France : à M. ANGENAULT, Mme GERVES, Mme PINSON, M. TESTON ;
- Assemblées ou Conseils d'Administration de l'Association des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Sites patrimoniaux : à M. ANGENAULT, M. BLOND ;
- Echanges dans le cadre du Jumelage LOCHES/WERMELSKIRCHEN : à M. ANGENAULT, Mme GERVES, Mme PINSON, M. BLOND, M. LUQUEL, Mme JOUMIER, M. MICHOU, Mme THIBAUT ;
- Echanges dans le cadre du Jumelage LOCHES/VILLE ROYALE DE ST-ANDREWS : à M. ANGENAULT, Mme GERVES, Mme PINSON, M. BLOND, M. LUQUEL.

EFFACEMENT DE DETTE :

Par 29 voix pour, le Conseil municipal acte l'effacement d'une créance d'un montant global de 353,05 €.

EFFACEMENT DE DETTE :

Par 29 voix pour, le Conseil municipal acte l'effacement de la créance d'un montant global de 270,35 €.

MODALITES D'ORGANISATION ET CONDITIONS FINANCIERES POUR LE SPECTACLE « UNE VIE SUR MESURE » DU 09.03.2019 A L'ESPACE AGNES SOREL :

Par 23 voix pour, 6 abstentions (Mme PAQUEREAU, Mme LESNY-VARDELLE, M. MALJEAN, M. VINCENT, Mme BONVALET, M. ADAM), le Conseil municipal autorise à établir les modalités d'organisation et conditions financières pour le spectacle « Une Vie sur Mesure » qui se déroulera à l'Espace Agnès Sorel le samedi 9 mars 2019.

PLU VILLE DE LOCHES - DELIBERATION PRENANT ACTE DE LA TENUE D'UN DEBAT PORTANT SUR LA PRECISION D'ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE LA VILLE DE LOCHES :

Le Conseil municipal propose de modifier le texte du PADD, en rectifiant les mentions suivantes, pour ne figer ni la forme, ni la localisation d'une éventuelle implantation d'aire d'accueil des gens du voyage :

Axe 2 – objectif 1 :

« - Permettre la création d'une nouvelle aire d'accueil des gens du voyage, en lien avec la politique de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine. »

La cartographie sera également simplifiée, sans indiquer de localisation.
et prend acte de la tenue du débat.

CONVENTION RELATIVE A L'EXTENSION ET REVISION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE :

Par 29 voix pour, le Conseil municipal approuve la convention relative à l'extension et la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du site patrimonial remarquable de Loches à signer avec la préfecture de Région Centre-Val de Loire.

TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DES REMPARTS DE LOCHES – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE – AVENANT N°1 :

Par 27 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Mme LESNY-VARDELLE, M. MALJEAN), le Conseil municipal approuve l'avenant n°1 à la convention de co-maitrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de mise en sécurité des remparts de Loches signée le 24 mars 2016,

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019 :

Par 15 voix pour, 10 ne prennent pas part au vote (M. ANGENAULT, M. BLOND, Mme GERVES, Mme ASSABGUI, M. TOULET, Mme GILLARD, Mme CLERO, Mme JAMIN, M. MALJEAN, Mme LESNY-VARDELLE), 4 abstentions (Mme PAQUEREAU, Mme BONVALET, M. VINCENT, M. ADAM), le Conseil municipal décide de verser, pour l'exercice 2019, les subventions aux associations.

TRAIN TOURISTIQUE ROUTIER – EXPLOITATION 2018 :

Par 23 voix pour, 6 contre (Mme PAQUEREAU, Mme LESNY-VARDELLE, M. MALJEAN, M. VINCENT, Mme BONVALET, M. ADAM), le Conseil municipal accepte que la ville de Loches, selon l'article 10 de la convention de délégation de service public en date du 12 avril 2018, relative à l'exploitation du train touristique routier pour la période du 1^{er} mai 2018 au 31 décembre 2018, verse 6 226,29 €, correspondant à 75 % du montant du déficit d'exploitation de l'année 2018 à KEOLIS TOURAINE.

TRAIN TOURISTIQUE ROUTIER – TARIFICATION 2019 :

Par 23 voix pour, 6 contre (Mme PAQUEREAU, Mme LESNY-VARDELLE, M. MALJEAN, M. VINCENT, Mme BONVALET, M. ADAM), le Conseil municipal fixe, pour l'année 2019, les tarifs du train touristique routier.

CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE ANIMATION COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Par 23 voix pour, 5 abstentions (Mme LESNY-VARDELLE, M. MALJEAN, M. VINCENT, Mme BONVALET, M. ADAM), 1 contre (Mme PAQUEREAU), le Conseil municipal décide de créer, au 09-05-2019, un poste d'ATTACHE TERRITORIAL à temps complet sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53.

DELEGATIONS AU MAIRE - COMPTE RENDU DES DECISIONS N°27 A N°04 PRISES DU 07 DECEMBRE 2018 AU 31 JANVIER 2019 :

Le Conseil municipal prend acte des décisions n°27 à n°04 prises du 7 décembre 2018 au 31 janvier 2019 :

N°	DATE	OBJET
27	07.12.2018	Désignation d'un avocat : procédure Jardin Suspendu
28	18.12.2018	Encaissement d'indemnités d'assurances
29	27.12.2018	Demande subvention Conseil départemental – révision du PSMV : . Conseil Départemental (F2D) 40 % : 44 000 € . Autofinancement : 66 000 € Total frais études : 110 000 €
30	27.12.2018	Demande subvention Conseil départemental – aménagement du secteur Verdun – Vigny – Lamblardie : . Conseil Départemental (F2D) 40 % : 16 400 € . Autofinancement : 24 600 € Total frais études : 41 000 €
01	11.01.2019	Virements de crédits d'article à article
02	18.01.2019	Maison Musée Lansyer : images d'Italie demande subvention DRAC : . DRAC : 20 000 € . Conseil Départemental : 2 000 € . Conseil Régional : 20 000 € . Communes : 10 800 € Total : 102 800 €
03	31.01.2019	Demande subvention collégiale St-Ours phase II restauration des dubs : . DRAC 40 % : 246 487,17 € . DSIL ou DETR 15,5 % : 96 000,00 € . Région : 75 000,00 € . Conseil Départemental : 75 000,00 € . Ville de Loches : 23 730,76 €

		. Mécénat : 100 000,00 € Total : 616 217,93 €
04	31.01.2019	Demande subvention maison des associations aménagements intérieurs et extérieurs : . Etat – DETR 50 % : 95 833,33 € . Autofinancement : 95 833,34 € Total : 191 666,67 €

Fait à Loches, le 18 février 2019

Le Maire,



Marc ANGENAULT